

**DECISION SUR LE CENTRE AFRICAIN D'ETUDES
ET DE RECHERCHE SUR LE TERRORISME
Doc.EX.CL/92(V)**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** de l'exposé présenté par la délégation algérienne sur l'état d'avancement de la mise en place du Centre africain d'études et de la recherche sur le Terrorisme et salue les efforts déployés par le Gouvernement algérien à cet effet, y compris la mise à la disposition du Centre d'un siège rénové ;
2. **DEMANDE** à la Commission de continuer à collaborer étroitement avec le Gouvernement algérien afin d'accélérer l'opérationnalisation du Centre ;
3. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour la convocation à Alger, les 12 et 13 octobre 2004, de la deuxième réunion intergouvernementale de haut niveau de tous les Etats membres de l'UA sur la Prévention et la Lutte contre le Terrorisme, afin d'évaluer les progrès enregistrés et de convenir de la meilleure voie à suivre. Cette réunion coïncidera avec le lancement du Centre africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme ;
4. **LANCE UN APPEL** aux partenaires de l'UA pour qu'ils accordent l'appui nécessaire, y compris l'assistance financière, à la Commission pour faciliter le fonctionnement du Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme.